



ARRETE PORTANT NUMEROTATION SUPPLEMENTAIRE Rue de Moimont

Le Maire de la commune de SAINT-WITZ,

VU les articles L.2213-28 et R.2512-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le numéro d'ordre du document d'arpentage référencé 537 W en date du 09/06/2023,

VU l'arrêté n° 22-2024 du 16 février 2024 accordant le permis de construire n°095 580 23 00006 à Madame BOUBERT ORTH Christèle pour la construction d'une station de lavage automobile,

VU l'acquisition du terrain d'assiette de l'opération par la SCI GABMAR IMMO représentée par Madame ORTH Christèle et Monsieur BOUBERT Fabrice en date du 28 août 2024 ;

VU la nécessité d'une suite logique de numéros de la rue de Moimont,

CONSIDERANT que le numérotage des parcelles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

CONSIDERANT qu'il importe de numéroté distinctement la future station de lavage automobile afin de faciliter les relations entre les habitants et la souscription de divers contrats de services publics, de même que pour la remise de la correspondance

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est prescrit la numérotation suivante sur la rue de Moimont :

Références cadastrales	Numérotation
- A 271 - A 635 - A 641 - A 714 - A 717 - A 718 - A 720	1 rue de Moimont

conformément au plan annexé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles
Centre des Impôts Foncier d'Ermont
Service des Postes de Fosses
Centre de Secours de Saint-Witz/Survilliers
Gendarmerie Nationale – Brigade de Survilliers
Trésorerie Principale de Garges-lès-Gonesse
CAF à Cergy-Pontoise
INSEE
ENEDIS à Saint-Quentin en Yvelines,
SAUR
SICTEUB,
GRT GAZ à Gennevilliers

Saint-Witz, le 01 octobre 2024
Le Maire,
Frédéric MOIZARD

